

**Décision portant délégation de signature du directeur de l'Agence pour  
l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération  
particulière**

**Le directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,**

**05 JAN. 2022**

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;*

*Vu le décret du 25 février 2019 portant nomination de Monsieur Olivier BROCHET en  
qualité de directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;*

*Vu l'arrêté du 30 octobre 2019 fixant la liste des établissements d'enseignement  
français relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;*

*Vu le contrat de recrutement de Madame Laurence LEYENDECKER en qualité de  
cheffe d'établissement du Lycée Jean Mermoz de Buenos Aires à compter du 1<sup>er</sup> août  
2020,*

**Décide :**

**Article 1er :** Madame LEYENDECKER est autorisée à signer le marché de nettoyage  
avec la société Southex par Sr. Olindo Nestor Carbone pour une durée de deux ans.  
Le montant final de ce contrat dépendra de revalorisations salariales à venir et peut  
être évalué à 34 465 367,75 pesos en considérant une inflation à 50% sur la deuxième  
année (304 673,85 euros).

**Article 2 :** La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de  
l'établissement et sur son site web.

Olivier BROCHET

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | Fax : 33 (0)1 53 69 31 99 | www.aefe.fr  
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | Fax : 33 (0)2 51 77 29 05 | www.aefe.fr